

Afin de prévenir tous risques liés au Covid-19, il est obligatoire de respecter les mesures de sécurité suivantes :

- Préparer au mieux son chargement en évitant le mélange de déchets surtout pour les déchets verts (le compostage étant la meilleure solution)
- Bâcher les remorques pour éviter les envols
- Rester dans le véhicule et attendre calmement l'autorisation d'entrer sur le site
- Le nombre de visiteurs admis simultanément sur le site sera régulé par le gardien à l'entrée
- Respecter une distance minimale de 1m avec les autres visiteurs
- Utiliser obligatoirement des gants pour le vidage. Les équipements de protection jetables tels que les gants et les masques ne doivent pas être laissés sur site. Ils doivent être mis en sac et déposés dans une poubelle
- Ne pas échanger d'objets avec d'autres personnes
- Respecter la propreté du site
- Limiter au maximum votre présence sur site (10 à 15 min MAXI par visiteur)
- Se laver les mains ou mettre du gel hydro alcoolique avant et après votre passage sur site.

Il est impératif de vous munir d'une attestation de déplacement dérogatoire et cocher la case « *Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité¹ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr). »*

Nous comptons sur votre civisme et au respect des gestes barrières pour préserver la sécurité et la santé de tous.

Le Président de la C.C.V.
Bernard DAVERGNE
